



**l'Ameublement
français**
Bureau

La Charte

des relations
commerciales
éthiques et
responsables

Les professionnels
du mobilier de
bureau s'engagent
pour une meilleure
qualité de
l'aménagement des
espaces de travail

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE :

Actiu • Ahrend • Bene • Bisley •
Burocean • Buronomic • Cider • Clen
• Dauphin • Eurosit • Gautier Office •
Genie des lieux • Haworth • Herman
Miller • Humanscale • Jec • Kinnarps
• LBC • Materic • Moda • Nowy Styl
Group • Sedus • Silvera • Sokoa •
Vitra • Wilkhahn

Liste arrêtée au 30 novembre 2020

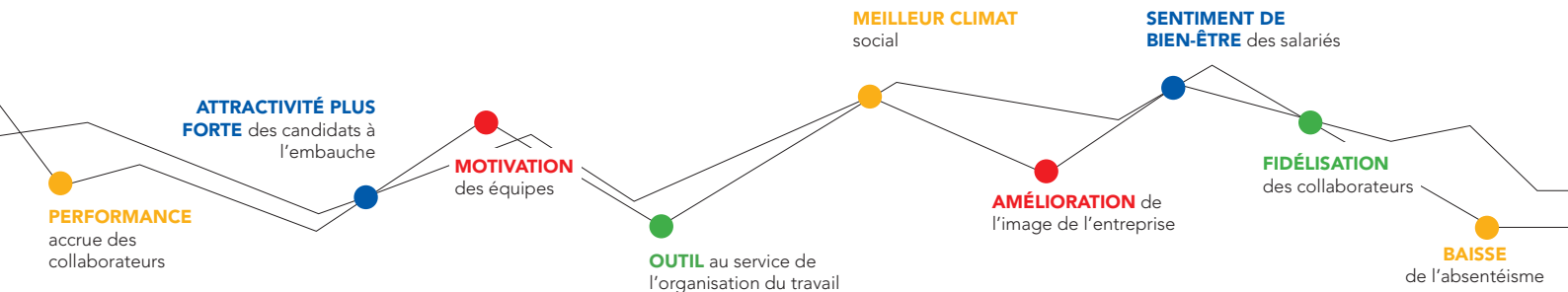


Retrouvez la liste actualisée
des signataires sur
[www.ameublement.com/fr/
charte-mobilier-de-bureau](http://www.ameublement.com/fr/charte-mobilier-de-bureau)



LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT DE BUREAU

LES ENTREPRISES QUI INVESTISSENT DANS L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL, EN RETIRENT DE NOMBREUX AVANTAGES :



Les professionnels de l'aménagement et du mobilier de bureau, qu'ils soient fabricants, éditeurs, distributeurs ou conseils en aménagement, accompagnent les entreprises dans ce mouvement de mutation des organisations du travail, lié aux nouvelles organisations des entreprises et nouveaux modes de management et aux évolutions des usages et des modes de vie au travail.

Toutefois cette valeur ajoutée ne peut se déployer de façon optimale que si les relations commerciales avec les donneurs d'ordre sont équilibrées.

Or, certaines pratiques commerciales sont telles, qu'elles ne permettent plus d'assurer la pérennité des acteurs économiques du secteur qu'ils soient industriels, éditeurs, distributeurs ou conseils en aménagement.

C'est pourquoi ces professionnels se sont mobilisés pour s'engager et demander à leurs clients de s'engager également, à travers la Charte des relations commerciales éthiques et responsables de l'Ameublement français.

Cette action a retenu favorablement l'attention de la Médiation des entreprises, ce qui a permis à la charte mobilier de bureau d'être intégrée à la Charte des Relations Fournisseurs Responsables du Médiateur des entreprises et du Conseil National des Achats.



“ LES INDUSTRIELS DE MOBILIER DE BUREAU ONT SIGNÉ LA CHARTE RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES ”



En 2015, les signataires fondateurs de la Charte mobilier de bureau de l'Ameublement français ont signé la Charte relations fournisseurs responsables de la Médiation des entreprises et du Conseil national des achats.

Intégrée en préambule de la Charte Relations fournisseurs responsables, la Charte mobilier de bureau de l'Ameublement français acquiert un caractère institutionnel et élargit son audience.

La charte nationale de la Médiation des entreprises rassemblait en février 2019 près de 2000 signataires de toute la France, dont 33 entreprises du CAC 40.



Nos engagements

DÉCRYPTER et anticiper, depuis 2005, l'évolution des modes de travail, en démontrant l'impact de l'aménagement des espaces de bureau sur la performance des salariés et sur leur bien-être, grâce à Actineo, l'Observatoire de la Qualité de vie au bureau, dont nous sommes membres actifs et grâce à son Baromètre biennal sur la qualité de vie au travail

INNOVER et adapter en permanence notre offre en termes de conseils, produits et services, pour répondre aux besoins de nos clients et aux attentes des utilisateurs

CONCEVOIR des produits durables et écoresponsables, intégrant l'ergonomie et le design

METTRE EN OEUVRE les normes nationales et européennes en vigueur et participer à leur évolution

FABRIQUER en France et en Europe et pérenniser nos emplois et nos compétences

GARANTIR nos produits et en assurer la traçabilité avec un système de management de la qualité et un service après-vente performant

INVESTIR dans des show-rooms et espaces de présentation innovants et représentatifs de l'évolution des modes de travail

RESPECTER les règles strictes d'éthique interdisant toute forme active ou passive de corruption et ne pas recourir au versement de commissions

ASSURER une logistique et un service d'installation adaptés aux besoins de chaque client

RECOMMANDER la formule de pénalités de retard de l'Ameublement français qui calcule les éventuelles pénalités de retard, en pourcentage maximum de la valeur des produits manquants, en cas de retard de livraison imputable au fournisseur

PROPOSER un service de collecte du mobilier en fin de vie, afin de le valoriser et de le recycler, à travers Valdélia, l'éco-organisme de la filière, dont nous sommes les fondateurs et adhérents et qui a collecté en 2018, 80 000 tonnes de mobilier professionnel en fin de vie

RENONCER à toute forme d'enchères inversées et adopter une politique d'achat responsable avec négociation confidentielle du prix final et définitif

PRÉVOIR un délai de réponse aux appels d'offres de 4 semaines ouvrées minimum

RESPECTER le principe de la stricte confidentialité des offres commerciales, financières et techniques et de tous les documents relatifs au soumissionnaire

FIXER une durée de maintien des prix d'un marché, à un an maximum, à compter de la date de notification du marché et, au-delà, appliquer la formule de révision des prix préconisée par l'Ameublement français

LIMITER les études d'implantation à titre gracieux, à un échantillon représentatif plafonné à 10 % du nombre de postes concernés et dans la limite de deux versions. Au-delà de ces seuils, les prestations seront rémunérées

PRIVILÉGIER les visites des show-rooms des soumissionnaires et réserver les cellules de démonstration aux projets de plus de 100 postes de travail et à une sélection de 5 candidats maximum, présélectionnés par lot, avec un délai minimum de mise en œuvre de 3 semaines

RÉDUIRE le coût des cellules de démonstration à 1% maximum de la valeur du projet avec un plafond de 10 000 € pour chacun des 5 soumissionnaires et indemniser tout dépassement au prix de la soumission. Les soumissionnaires non retenus seront dédommagés à hauteur de 50% du montant de la cellule présentée (base de la valeur soumission)

INDEMNISER les surcoûts dûment justifiés du fournisseur, en cas de retard de livraison imputable au donneur d'ordre

APPLIQUER les dispositions de la loi de modernisation de l'économie en matière de délais de paiement, en s'abstenant de toutes pratiques déformant l'esprit de la loi. Dans le cas où ces délais ne seraient pas respectés, les pénalités de retard et l'indemnité forfaitaire de recouvrement sont dues de plein droit



Vos engagements



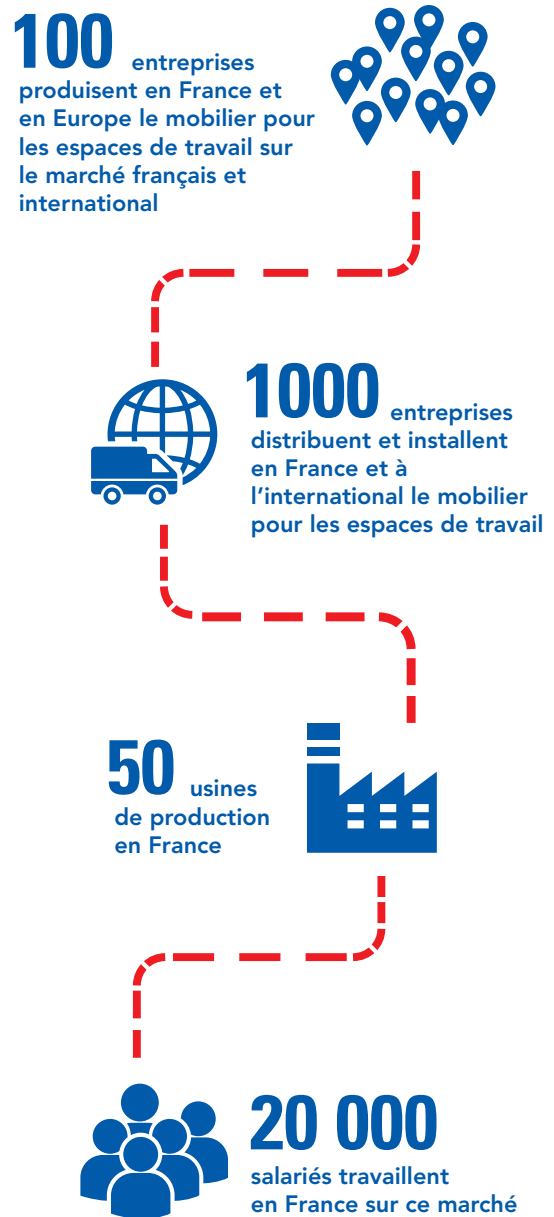
l'Ameublement français Bureau

Le Groupement des industriels du mobilier de bureau

- ❑ **Assure** la mission de représentation de la profession auprès des acteurs économiques et publics, en France et à l'international
- ❑ **Entretient** un dialogue permanent avec les différentes parties prenantes, dont les organisations représentatives de la distribution, des acheteurs et des directeurs de l'environnement de travail
- ❑ **Développe** la connaissance des marchés grâce à plusieurs outils périodiques d'analyse économique
- ❑ **Observe**, analyse et décrypte, via son Observatoire Actineo, les évolutions des attentes des salariés concernant leur cadre de vie au travail et promeut la qualité de vie au bureau grâce à l'aménagement des espaces de travail
- ❑ **Sollicite** le pôle ergonomique de l'Institut technologique FCBA et l'Innovathèque afin de faire progresser les professions de l'aménagement et du mobilier de bureau dans la connaissance des usages et des nouveaux matériaux appliqués au secteur tertiaire
- ❑ **Participe** aux travaux de normalisation des produits (France, Europe, international) et aux comités des marques de certification du mobilier de bureau
- ❑ **Encourage** ses membres à s'engager dans l'amélioration continue de leur process de conception et de fabrication, dans le cadre d'une politique de Développement durable
- ❑ **Propose**, via des organismes de formation spécifiques à l'ameublement et l'aménagement, des modules de formation pour les collaborateurs des industriels, éditeurs et distributeurs de l'aménagement et du mobilier de bureau
- ❑ **Contribue** à la valorisation des produits en fin de vie, à travers l'éco-organisme Valdélia, dont les professionnels de l'aménagement et du mobilier de bureau sont fondateurs et adhérents

Les industriels du mobilier destiné à l'aménagement des espaces de travail des entreprises et collectivités, membres de l'Ameublement français, représentent plus de 50 % du marché français du mobilier de bureau qui s'élève, en 2019, à plus de 1,5 milliard d'euros HT, soit 2 milliards d'euros TTC de chiffres d'affaires.

Le marché français du mobilier de bureau



L'AMEUBLEMENT FRANÇAIS

120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris - www.ameublement.com

Florence Ayciriex - juriste en droit commercial

Tél : 01 44 68 18 12 - florence.ayciriex@ameublement.com

avec le soutien du
CODIFAB
comité professionnel de développement
des industries françaises de l'ameublement et du bois